

PAR COURRIEL

Québec, le 8 novembre 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-09-055 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 16 septembre dernier, concernant les délais moyens et médians annuels pour délivrer les certificats d'autorisation pour les années suivantes : 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025.

Après vérification, nous vous informons que nous ne possédons pas l'information sur les délais (en jours) ventilés pour chacune des directions régionales. En contrepartie, vous trouverez ci-joint les données relatives à l'atteinte des objectifs de délais du sous-ministre adjoint aux autorisations environnementales et aux opérations régionales (SMAAEROR).

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

01. TBG-Cabinet 30 septembre 2024, 5 pages;
02. Données relatives à l'atteinte des objectifs de délais, 1 page.

Par ailleurs, nous vous informons que les renseignements relatifs aux années 2020 à 2021 comprennent les autorisations ministérielles et les déclarations de conformité traitées durant la période dont la date de réception est supérieure ou égale au 1^{er} octobre 2019 et classées par direction d'origine de l'intervention. À noter qu'au 28 juillet 2021, les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska ont changé de région administrative d'appartenance, passant de la Montérégie (16) à l'Estrie (5).

Aussi, les renseignements concernant les années 2022-2023 comprennent les autorisations ministérielles, les déclarations de conformité ainsi que les avis de matières résiduelles fertilisantes traitées durant la période dont la date de réception est supérieure ou égale au 1^{er} octobre 2019 et classées par direction responsable de l'intervention. Ainsi, les avis de projet sont intégrés dans le calcul puisqu'ils sont assimilés à des déclarations de conformité.

Prendre note également que les renseignements relatifs aux années 2023 à 2025 comprennent les autorisations ministérielles, les déclarations de conformité ainsi que les avis de matières résiduelles fertilisantes traitées durant la période. De plus, les directions

régionales 04-17 ont défusionnées au cours de l'année 2023-2024. Ainsi, ces données sont évolutives et sont mises à jour en date du 11 septembre 2024.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Saifa Nandrasana, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel saifa.nandrasana@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 3

Délai pour rendre une décision

Indicateur de la Déclaration de services aux citoyennes et citoyens Service 1



AM traitées en moins de 75 jours

966

AM traitées en plus de 75 jours

279

DC Traitées

1185

Avis MRF traités

1008

Légende

AM : Autorisations ministérielles

DC : Déclarations de conformité

MRF : Matières résiduelles fertilisantes

Données en date du 30 septembre 2024

Sommaire des données du SMAAEOR

Année financière 2024-2025

Tous les types d'interventions

Interventions reçues

7216

Interventions en traitement

3462

Interventions traitées

8620

Taux d'atteinte du 75 jours pour les autorisations ministérielles (AM)

AM traitées en moins de 75 jours

966

AM traitées en plus de 75 jours

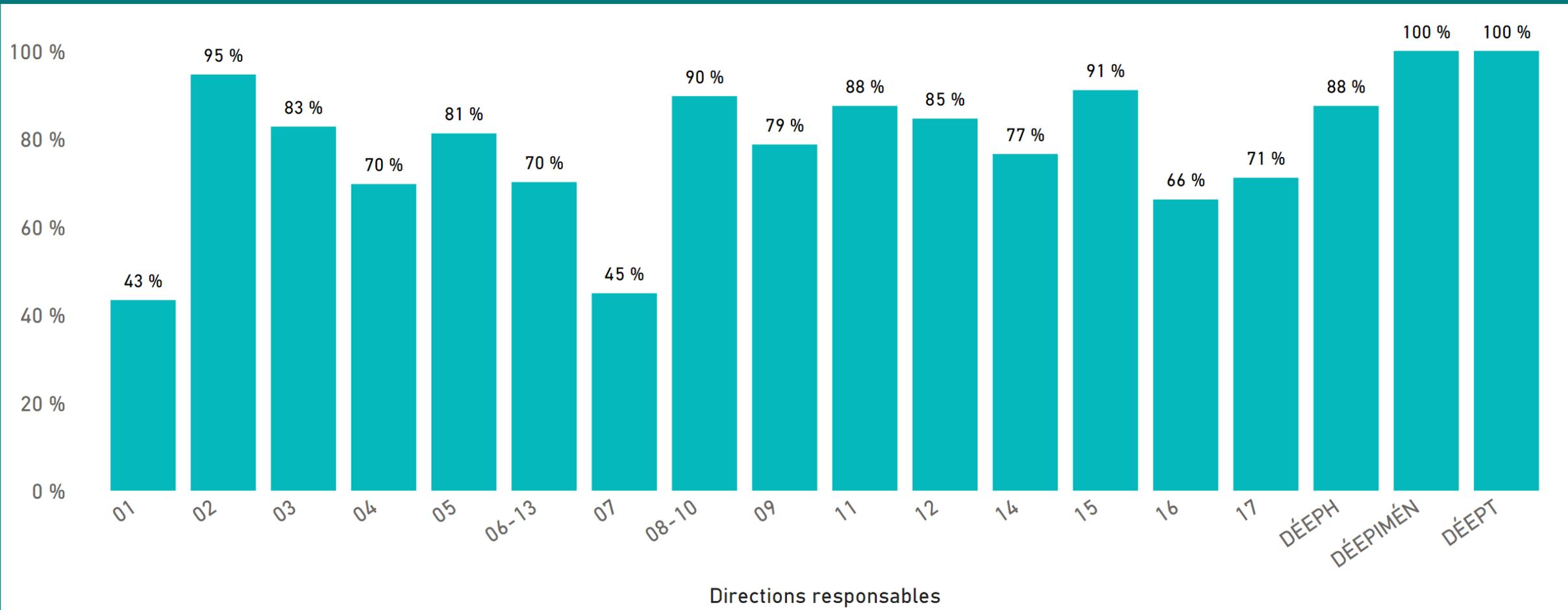
279

Taux d'atteinte

78 %

Résultats par directions responsables

Taux d'atteinte du 75 jours pour les AM traitées par directions responsables - Année financière 2024-2025



Service Recevabilité

Résultats pour l'année financière 2024-2025

Nombre de demandes traitées

1793

Demandes recevables

1061



Délai de traitement moyen

11

Demandes non-recevables

732



Délai de traitement moyen

10

Légende des directions responsables

01 - Bas-Saint-Laurent

02 - Saguenay - Lac-Saint-Jean

03 - Capitale-Nationale

04 - Mauricie

05 - Estrie

06-13 - Montréal et Laval

07 - Outaouais

08-10 - Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

09 - Côte-Nord

11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

12 - Chaudière-Appalaches

14 - Lanaudières

15 - Laurentides

16 - Montérégie

17 - Centre-du-Québec

DÉEPH - Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques

DÉEPIMÉN - Direction générale adjointe de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques

DÉEPT - Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres

Direction ▲	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Centre et Sud	50 %	51 %	53 %	65 %
04				52 %
04-17	39 %	44 %	52 %	69 %
05	53 %	52 %	62 %	75 %
12	64 %	59 %	51 %	69 %
16	39 %	48 %	45 %	54 %
17				62 %
Est	69 %	60 %	49 %	72 %
01	60 %	51 %	40 %	45 %
02	84 %	83 %	56 %	81 %
03	58 %	48 %	47 %	76 %
09	77 %	72 %	56 %	74 %
11	69 %	58 %	50 %	84 %
Ouest et Nord	55 %	48 %	58 %	71 %
06-13	57 %	43 %	48 %	54 %
07	71 %	43 %	42 %	55 %
08-10	73 %	84 %	73 %	80 %
14	39 %	34 %	36 %	64 %
15	39 %	36 %	74 %	85 %
ÉES	95 %	91 %	84 %	88 %
DÉEPH				100 %
DÉEPIMÉN				58 %
DÉEPT				100 %
ÉES	95 %	91 %	84 %	
Total	58 %	53 %	54 %	69 %

DG Responsable ▲	2024-2025
Centre et Sud	76 %
04	67 %
05	83 %
12	83 %
16	69 %
17	73 %
Est	81 %
01	44 %
02	96 %
03	81 %
09	82 %
11	88 %
Ouest et Nord	78 %
06-13	71 %
07	38 %
08-10	89 %
14	76 %
15	93 %
ÉES	93 %
DÉEPH	88 %
DÉEPIMÉN	100 %
DÉEPT	100 %
Total	78 %

INDICATEUR SUIVI PAR LE MINISTÈRE

incluant AM, DC, Avis MRF*

2020-2021

69 %

2021-2022

73 %

2022-2023

85 %

2023-2024

80 %

2024-2025

92 %